



Bureau des radiocommunications (BR)

Lettre circulaire
CR/374

Le 2 décembre 2014

Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT

Objet: Fermeture des bureaux de l'UIT/BR pendant les périodes de congé à Genève

Le § 2 de la Règle de procédure relative à la recevabilité des fiches de notification énonce les dispositions concernant la réception des fiches de notification dans les bureaux de l'UIT/BR à Genève. Conformément à ces dispositions, le Bureau vous informe par la présente que l'UIT sera fermée pendant les périodes suivantes:

- du jeudi 25 décembre 2014 au vendredi 2 janvier 2015, inclus ;
- du vendredi 3 avril 2015 au lundi 6 avril 2015, inclus.

François Rancy
Directeur

Distribution:

- Administrations des Etats Membres de l'UIT
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications